



### PERSONNES PRESENTES

**Usagers** : Mme BERNARD - M. DANDO - Mme DOUKAYA - M. DRIEUX - M. LETOUX - Mme MARDON - Mme PARCOUET - Mme ROCHE - M. VIRGITTI

**UDAF 87** : Mme REYMOND - Mme DAIGUEPERSE - Mme VOREUX - Mme MENARD - M. MAS - M. DESPAX

## EVOLUTION DU GROUPE D'EXPRESSION



En guise d'ouverture de la réunion, chaque participant a été amené à se présenter, en sélectionnant une qualité qui le caractérise.

Par la suite, les personnes ont été amenées à se prononcer pour exprimer ce qu'elles viennent chercher dans le groupe d'expression. Elles ont exposé que cela répondait à leur besoin d'appartenir à un groupe pour se sentir protégées, et que cela contribuait à créer du lien. Le groupe leur permet de lutter contre l'isolement et leur apporte de la résilience quand elles affrontent des difficultés. Les personnes ont appris à se connaître, à mieux s'écouter, et à être plus à l'aise pour s'exprimer en public. C'est un outil qui les aide pour aller vers davantage d'autonomie. Le groupe d'expression leur apporte de la sécurité et de l'entraide.

Nous avons ensuite indiqué aux personnes que nous souhaitons les rendre plus actrices du groupe d'expression afin de réduire le nombre d'informations descendantes. C'est un moment d'échanges qui leur appartient, et elles peuvent proposer des sujets à présenter dans l'ordre du jour si elles le souhaitent. De même, en plus de s'associer davantage à l'animation du groupe, il leur a été suggéré de partager avec elles la rédaction du compte rendu pour intégrer leurs visions. Afin de se retrouver pour opérer ces changements, les participants demandent de pouvoir disposer d'un local mis à leur disposition à l'UDAF.

En termes d'évolutions à apporter au groupe d'expression, les personnes ont manifesté leur volonté de garder le droit à la parole de chacun, elles ont insisté sur le fait qu'elles apprécient de pouvoir s'exprimer sans jugement, et que chacun puisse donner son avis pour proposer des améliorations. Elles souhaitent pouvoir parler des problématiques quotidiennes qu'elles rencontrent, et pouvoir en échanger. A titre d'exemple, elles proposent de mettre en place des ateliers collectifs, notamment sur le thème de la gestion du budget. De même, elles souhaitent réactiver des temps conviviaux, comme des pique-niques, ou se retrouver à l'occasion de sorties culturelles, en pouvant bénéficier de tarifs avantageux. Afin de faciliter les échanges entre les personnes, il leur a été proposé d'indiquer leurs coordonnées pour les transmettre aux participants. Enfin, les personnes sont favorables à ce que les réunions du groupe d'expression se déroulent plus souvent (actuellement 4 réunions par an).

AAH

Allocation  
aux Adultes  
Handicapés

## DECONJUGALISATION DE L'AAH

*A l'occasion de la réunion de mai, le groupe avait souhaité interpeller, via un courrier, les candidats aux élections législatives sur divers sujets en faisant des propositions pour améliorer leur quotidien.*

*L'une d'entre elles portait sur la demande de déconjugalisation de l'AAH (ne pas prendre en compte les revenus du conjoint pour le calcul du montant de l'AAH).*

*En effet, la mesure existante dissuadait des couples à officialiser leur union (mariage, pacs) ; les allocataires devant choisir entre leur indépendance économique et leur vie de couple.*

**La loi du 16 août 2022 a adopté le principe de déconjugalisation qui entrera en vigueur le 1er octobre 2023.**

## GUIDE DES DROITS & DEMARCHES DES PERSONNES PROTEGEES

*Le guide qui traite de nombreuses thématiques a été distribué en séance aux personnes.*

*Il a été élaboré par le groupe d'expression des usagers de l'UDAF des Hautes-Pyrénées, et représente une source d'inspiration pour notre groupe car il valorise le travail effectué par des majeurs.*

*Les personnes ont trouvé utile de pouvoir disposer d'un tel outil car elles sont régulièrement confrontées à des problèmes dans leurs démarches auprès de partenaires qui ne sont pas au fait des différentes mesures de protection.*

## PASS NUMERIQUE

*La brochure présentant ce service a été distribuée en séance aux personnes.*

*Ce dispositif vise à lutter contre l'exclusion numérique dans un contexte où les démarches en ligne se généralisent, en proposant des ateliers de formation dans des espaces répartis sur l'ensemble des départements.*

*Les personnes peuvent disposer d'une aide financière gratuite car elles remplissent les critères d'éligibilité.*



## FORMAT FALC



*Lors de la réunion de mai, il avait été indiqué aux personnes que des documents au format FALC (Facile A Lire et à Comprendre) avaient été réalisés afin de rendre les informations plus simples et plus claires pour les rendre accessibles au plus grand nombre, notamment pour les personnes en situation de handicap.*

*Ainsi, la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) a rédigé des fiches disponibles sur son site ([Les fiches en facile à lire et à comprendre | CNSA](#)) traitant de la PCH, de l'AAH, de l'AAE, du complément de ressources ...*

*Une fiche a été présentée en séance (recours MDPH).*

## PROCHAINE REUNION

**La prochaine réunion se tiendra le 16 décembre 2022 de 14h à 16h.**